

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Juillet 2012

### **Aménagement du Bourg : Avenant marché HELARY N° 2**

Le conseil municipal approuve un avenant au marché HELARY pour une plus value de 25 624. 20 € H.T pour des travaux complémentaires (mise à la côte d'ouvrage divers, marquages au sol, pose de bornes en granit, la réfection de l'emmarchement de l'église) et pour une moins value de 7 597. 90 € H.T pour diminution de terrassement et de surface de trottoirs en béton désactivé soit un montant Hors taxes de 18 026.30 € (21 559.46 € TTC).

### **Lotissements de Koz Kastell**

Le Maire informe l'assemblée que les permis d'aménager ont été signés :

- le 1<sup>er</sup> juin 2012 pour le lotissement « La Ville Hameau » pour 22 lots  
20 lots pour lots individuels  
2 lots pour opérations groupées
- le 15 juin 2012 pour le lotissement « La Ville Parc » pour 17 lots

Le Conseil Municipal arrête l'enveloppe financière pour les travaux de viabilisation des lotissements selon l'estimation du cabinet A T Ouest comme suit :

-> Lotissement « La Ville Hameau » :

- Tranche 1 : 10 lots ( 9 Lots individuels + îlot B) : 340 623.40 € H.T soit 444 456.32 € TTC
- Tranche 2 : 11 lots (11 lots individuels + îlot A) : 217.29 € HT. soit 259 878.84 € TTC

-> Lotissement « La Ville Parc » (17 lots) : 371 619 € H.T soit 444 456.32 € TTC

Le Maire est autorisé à lancer un appel d'offres en vue d'attribuer les travaux comme suit :

- Tranche ferme : Lotissement « La Ville Parc »
- Tranche conditionnelle : Lotissement « La Ville Hameau - 1<sup>ère</sup> tranche » :

### **Travaux électriques – S.D.E**

Le Syndicat d'électricité a procédé à l'étude de la desserte en électricité des 27 lots sur les lotissements « La Ville Parc » pour 17 lots et « la Ville Hameau 1<sup>ère</sup> tranche » 10 lots (9 lots individuels et 1 lot pour opération groupée intitulé îlot B ).

Le Conseil Municipal approuve ce projet

-pour le lotissement de la Ville Hameau-1<sup>ère</sup> tranche et lotissement de la Ville Parc » pour un montant estimatif de 143 500 €,.

- pour le lotissement de la Ville Hameau - 1<sup>ère</sup> tranche et lotissement de la Ville Parc pour un montant estimatif de 76 3200 € ,

-pour le projet d'éclairage public des lotissements de la Ville Hameau 1<sup>ère</sup> tranche et de la Ville Parc pour un montant estimatif de 47 500 € (1<sup>ère</sup> phase) et 69 000 € (2<sup>ème</sup> phase).

Il décide de confier au Syndicat d'Electricité la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication pour un montant estimatif de 40 500 €, et aux conditions définies dans la convention « Travaux sur les infrastructures de communication électroniques réseaux de distribution publique d'énergie électrique » .

### **Réseaux « Téléphone »**

Le Conseil Municipal décide de confier à ORANGE les études pour adduction des lotissements conformément au devis présentés pour 1 701.76 € TTC pour la Ville Parc et 1 243.91 € TTC pour la Ville Hameau – 1<sup>ère</sup> tranche) .

### **Contrats « Apprentissage »**

Le Conseil Municipal accepte de prendre M. Jérôme MORCEL et M. Yohan CONNAN en contrat d'apprentissage au sein du service espaces verts

### **Dénomination du Boulodrome**

A la demande de l'Union Bouliste Briacine qui souhaite rendre hommage à M. Jean LE GALL Président de l'Association pendant 32 ans , le Conseil Municipal décide de donner au Boulodrome sis Rue d'Avaugour à BOURBRIAC le nom de « **Boulodrome Jean LE GALL** »

### **Résultat du Concours départemental de Fleurissement**

Le Maire donne le résultat du concours organisé par Côtes d'Armor Tourisme dans le cadre du concours départemental « Fleurissons les Côtes d'Armor »

BOURBRIAC a obtenu le 3<sup>ème</sup> prix exaequo dans la 4<sup>ème</sup> catégorie : commune de 2001 à 3000 habitants